



# DEVENIR

# INFIRMIER >>



**Conditions d'admission :**  
Les candidats doivent âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation et répondre à l'une des conditions citées dans le paragraphe «Accès à la formation»

(cf. arrêté du 31/07/2009 relatif au diplôme d'État infirmier modifié par l'arrêté du 16/12/2020)

Pour en savoir plus :

<https://cfdc.aphp.fr/nos-instituts-et-ecoles/>

## L'ACCÈS À LA FORMATION

**Être titulaire du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme :** DAEU, capacité en droit, Brevet de technicien pour l'accès aux études et carrières techniques (BT) ;

**Relever de la formation professionnelle continue** telle que définie par l'art. L.6311-1 du Code du travail et justifier d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

## L'ADMISSION

Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme peuvent être admis **via Parcoursup**, plateforme nationale de préinscription en première année d'enseignement supérieur en France. Période habituelle d'inscription sur <https://parcoursup.fr> : de fin janvier à fin mars/début avril.

Les candidats relevant de la formation professionnelle continue peuvent être admis **sur épreuves de sélection** comprenant 2 volets : épreuve écrite et entretien. Inscriptions sur le site <https://concours.aphp.fr/>

## LE DÉROULEMENT DES ÉTUDES

La formation dure 3 années, soit 6 semestres de 25 semaines chacun, équivalant à 4200 heures, réparties sur 2100 heures de formation théorique et 2100 heures de formation clinique.

Le diplôme d'État Infirmier, valide les études ainsi que l'obtention d'un grade de licence.

## LE COÛT DE LA FORMATION

Consultez le coût de la formation, ainsi que les modalités de prise en charge des études par la Région ou autre organisme :

<https://cfdc.aphp.fr/le-financement-des-etudes/>

## AIDES FINANCIÈRES

Vous pouvez bénéficier de différentes aides financières pour poursuivre vos études, dont les bourses du Conseil régional d'Ile-de-France :

<https://cfdc.aphp.fr/aides-sociales-et-financieres-des-etudiants/>

### MODALITÉS D'EXERCICE

Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures (hôpitaux, cliniques, EHPAD...), en entreprise (service de santé au travail), à l'Éducation Nationale, en crèche et PMI, dans le secteur médicosocial, dans l'humanitaire ou encore à domicile, de manière autonome et/ou en collaboration.  
L'infirmier peut exercer selon un mode salarié ou libéral sur un poste fixe ou en intérim.

### UNE FORMATION INSCRITE AU RNCP

La formation prépare au diplôme d'État d'infirmier ou infirmière, grade licence, certification professionnelle de niveau 6 délivrée par le Ministère de la santé et de la prévention. Consultez la fiche RNCP :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39923/>

### DE NOMBREUSES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Infirmier en pratiques avancées,  
Infirmier de bloc opératoire (IBODE),  
Infirmier anesthésiste (IADE), sous réserve de justifier de 2 ans d'exercice professionnel,  
Infirmier puériculteur...

### FORMATION CONTINUE

Possibilité de développer ses compétences dans chaque hôpital et au sein du Centre de formation continue de l'AP-HP :

<https://cfdc.aphp.fr/>

## INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE L'AP-HP (IFSI)

### Ambroise-Paré

9 avenue Charles de Gaulle  
92 100 Boulogne-Billancourt  
01 49 09 44 05  
[secretariat.ifsipar@aphp.fr](mailto:secretariat.ifsipar@aphp.fr)

### Bichat

133 boulevard Ney  
75877 Paris Cedex 18  
01 44 85 28 00  
[secretariat.ifsibichat@aphp.fr](mailto:secretariat.ifsibichat@aphp.fr)

### Picpus

33 boulevard de Picpus  
75012 Paris  
01 40 27 51 09 / 10 / 11  
[secretariat-ifsipicpus@aphp.fr](mailto:secretariat-ifsipicpus@aphp.fr)

### Antoine-Béclère

157 rue de la Porte de Trivaux  
92140 Clamart  
Bâtiment Lydie Simon - Porte 19  
01 45 37 45 11 / 45 12  
[dfc-secretariat-ifsibec@aphp.fr](mailto:dfc-secretariat-ifsibec@aphp.fr)

### Charles-Foix

21 avenue de la République  
94200 Ivry-sur-Seine  
01 49 59 42 30  
[dfc-secretariat-ifsifox@aphp.fr](mailto:dfc-secretariat-ifsifox@aphp.fr)

### Pitié-Salpêtrière

43 boulevard de l'Hôpital  
75013 Paris  
01 42 16 07 10  
[secretariat.ifsipiti@aphp.fr](mailto:secretariat.ifsipiti@aphp.fr)

### Avicenne - Jean Verdier

bâtiment l'Européen 1  
1-7 promenade Jean Rostand  
93000 Bobigny  
01 87 04 31 06  
[secretariat.avcifs@dfc.aphp.fr](mailto:secretariat.avcifs@dfc.aphp.fr)  
[ifsijv.secretariat@dfc.aphp.fr](mailto:ifsijv.secretariat@dfc.aphp.fr)

### Emile-Roux

1 avenue de Verdun  
94450 Limeil-Brévannes  
01 45 95 80 87  
[dfc-secretariat-ifsier@aphp.fr](mailto:dfc-secretariat-ifsier@aphp.fr)

### Raymond-Poincaré

104, boulevard Raymond-Poincaré  
92380 Garches  
01 47 10 79 05  
[dfc-secretariat-ifsirpc@aphp.fr](mailto:dfc-secretariat-ifsirpc@aphp.fr)

### Beaujon

100 boulevard du Général Leclerc  
92110 Clichy  
01 49 68 90 01  
[secretariat.ifsibeaujon@aphp.fr](mailto:secretariat.ifsibeaujon@aphp.fr)

### Henri-Mondor

1 rue Gustave Eiffel  
94010 Créteil  
01 49 81 46 99 / 98 / 97  
[ifsimondor.dfc@aphp.fr](mailto:ifsimondor.dfc@aphp.fr)

### Saint-Louis

1 avenue Claude Vellefaux  
75010 Paris  
01 42 49 99 71 / 46 05 / 46 04  
[ifsistlouis.dfc@aphp.fr](mailto:ifsistlouis.dfc@aphp.fr)

### Bicêtre

78 avenue du Général Leclerc  
94270 Le Kremlin-Bicêtre  
01 45 21 24 78  
[bct-secretariat-ifsibic@aphp.fr](mailto:bct-secretariat-ifsibic@aphp.fr)

### Louis-Mourier

178 rue des Renouillers  
92700 Colombes  
01 47 60 61 11  
[secretariat.lmrifs@dfc.aphp.fr](mailto:secretariat.lmrifs@dfc.aphp.fr)

### Tenon

14 rue des Balkans  
75020 Paris  
01 43 79 92 00  
[ifsitenon.dfc@aphp.fr](mailto:ifsitenon.dfc@aphp.fr)